

Baccalauréat technologique, série STHR

(Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)

Organisation et horaires des enseignements des classes de seconde, de première et terminale

Source :

 Bulletin officiel de l'Éducation nationale.

 [Arrêté du 11-3-2015 - J.O. du 13-3-2015](#)

 [Baccalauréat STHR \(Programmes\)](#)

 [Baccalauréat STHR. Ressources officielles d'accompagnement](#)

STHR : *Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration*

EPS : *éducation physique et sportive*

LV : *langue vivante*

ETLV : *enseignement technologique en langue vivante*

Horaires des enseignements obligatoires

Enseignements	Horaires Hebdomadaires		
	Seconde	Première	Terminale
Mathématiques	3	3	3
Français	4	3	
Histoire-géographie	3	2	2
Philosophie			2
LV1 + LV2 (a)	5	4	4
Éducation physique et sportive (b)	2	2	2
Sciences	3		
Enseignement moral et civique (c)	0 h 30	0 h 30	0 h 30
Économie et gestion hôtelière	2	5	5
Projet en STHR (sciences et technologies culinaires ou sciences et technologies des services)			1
ETLV (d)		1	1

Horaires des enseignements obligatoires (suite)

Sciences et technologies des services	4	4	4
Sciences et technologies culinaires	4	4	4
Enseignement scientifique alimentation - environnement		3	3
Stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel	4 semaines	4 semaines	
Accompagnement personnalisé	2	2	2
Heures de vie de classe	Amplitude annuelle		
	Seconde	Première	Terminale
	10 h	10 h	10 h
(a) L'une des deux langues vivantes doit être obligatoirement l'anglais.			
(b) Les élèves ont la possibilité de suivre un enseignement de complément de quatre heures en classe de 1re et terminale. Dans ce cas, le cumul avec l'enseignement facultatif d'EPS n'est pas autorisé. Par ailleurs, ces élèves ne peuvent choisir qu'un seul enseignement facultatif.			
(c) Enseignement dispensé en groupe à effectif réduit			
(d) Enseignement dispensé en langue vivante pris en charge conjointement par un enseignant intervenant en sciences et technologies des services et un enseignant de langue vivante.			

Horaires des enseignements facultatifs

Deux enseignements au plus parmi les suivants :				
	Horaires Hebdomadaires			
	Seconde	Première	Terminale	
Langue vivante III (étrangère ou régionale)	3	3	3	
Éducation physique et sportive	3	3	3	
Arts : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou histoire des arts ou musique ou théâtre ou danse	3	3	3	
Atelier artistique	Amplitude annuelle			
	Seconde	Première	Terminale	
	72 h	72 h	72 h	